



REGLEMENTATION DES WEEK ENDS SPECIFIQUES

Règlement Séjour du MCSA

Merci de prendre connaissance du règlement avant de vous inscrire

Les week-ends spécifiques répités organisés par le Montpellier Culture Sport Adapté s'adressent à des enfants de 8 à 12 ans atteints du syndrome Prader-Willi ayant une bonne, moyenne ou faible autonomie. Afin de permettre aux enfants d'être acteurs de leur week end et d'assurer le respect des personnes accueillies, nous préférons limiter le nombre de places à 4 inscrits. Ces 4 enfants bénéficieront d'une inscription sur les week ends suivant du 7/8 octobre 2017 ; 10/11 mars 2018 ; 2/3 Juin 2018 et un dernier programmé pour 2018 (en attente d'une date).

Encadrement

Ces week-ends sont encadrés au minimum par deux personnes :

- Un responsable de séjour, référent pour les 4 week-ends : Employé au sein du MCSA, , diplômé du secteur médico-social et du sport adapté
- Une personne ayant de l'expérience avec le public accueilli et/ou dans une formation liée au handicap (éducateurs sportifs, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologique, moniteur éducateurs, veilleurs ...)
- Le coordinateur, vice- président de l'association : il est en lien avec le responsable du séjour. Ils se transmettent les informations tout au long du séjour pour s'assurer de son bon déroulement. Il peut assurer un remplacement ou un rapatriement.

L'équipe encadrante est là pour veiller au bon déroulement du séjour, pour proposer des activités adaptées ainsi que pour assurer l'aide à la vie quotidienne des enfants. Son rôle est d'accompagner, mais les premiers acteurs sont les enfants eux-mêmes. La prise en charge des personnes accueillies se fait du lever au coucher. L'équipe d'encadrement logeant dans les mêmes locaux que les vacanciers, une présence de nuit est assurée. Aucune ronde ou surveillance particulière n'est organisée. Veiller à bien apprécier la capacité de l'enfant à vivre cette situation.

Tarifs

Le coût impacté aux familles chaque week-end est de 30 € soit de 120 € pour les 4 week-ends. Le restant du coût des week-ends est pris en charge par nos partenaires financiers.

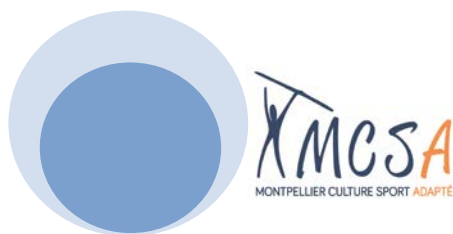
Les coûts comprennent les frais:

- De préparation et d'organisation
- D'encadrement
- De déplacement à partir du lieu de rendez-vous du début du séjour, et ce jusqu'au retour
- D'hébergement et des repas
- Des activités prévues dans le programme du séjour et proposées par l'encadrement.
(La non-participation à ces activités par décision du vacancier ne peut donner lieu à remboursement.)
- **L'adhésion au MCSA et la licence FFSA**

Montpellier Culture Sport Adapté - Séjours -

2 Rue Ernest Castan
34 090 MONTPELLIER
Tel / Fax : 04 67 79 23 40
Email : sejour@mcsa34.com

Mobile : 06 56 74 43 75
Site : www.mcsa34.com



REGLEMENTATION DES WEEK ENDS SPECIFIQUES

Les tarifs ne comprennent pas :

- Les frais médicaux et pharmaceutiques éventuels
- Le transport du domicile au lieu de rendez-vous
- Les frais de rapatriement, s'ils ne relèvent pas d'accident, de maladie soudaine et imprévue

Modalités d'inscription / conditions particulières

La pré-inscription se fait par les partenaires ayant participé à l'élaboration de ce projet.

L'inscription est définitive à réception du dossier avec les fiches de renseignements dûment complétées, signées par le représentant légal. Les 30 € seront à verser à VADLR avant le départ de chaque week-end.

Annulation du séjour ou week-end de notre part :

Si à titre exceptionnel nous étions amenés à annuler ou interrompre un week-end nous vous proposerions un nouveau week end sur une autre date. Nous nous réservons le droit de modifier le contenu des forfaits (lieux, programme...) si les circonstances l'exigent tout en privilégiant l'intérêt des participants. Ces modifications, si elles respectent les dates initiales du séjour ou week-end, ne pourront être retenues comme une annulation de notre fait. Ces modifications n'entraîneront pas de frais supplémentaires pour le vacancier.

Conditions particulières

Le vacancier devra se munir :

- * **De l'original de sa carte d'identité ou de son passeport.**
- * **L'original de sa carte d'assuré social et de mutuelle.**
- * **L'ordonnance**

Santé

La fiche « Informations médicales » (page 2) doit être obligatoirement remplie avec l'ensemble des informations concernant la santé de l'enfant : régime alimentaire, allergies et contre-indications reconnues, traitements réguliers ou ponctuels. **Ce document doit être lisible de tous et signé par le médecin traitant.**

Les enfants devront être munis de leurs médicaments en nombre suffisant dans un pilulier. Le pilulier doit être clairement identifiable comme appartenant à la personne (nom de l'enfant et posologie). Pour les sachets et gouttes : vous devez renseigner sur la boîte le nom de la personne, le moment de la prise et posologie. Une photocopie de l'ordonnance est obligatoire pour pouvoir donner le traitement à l'enfant.

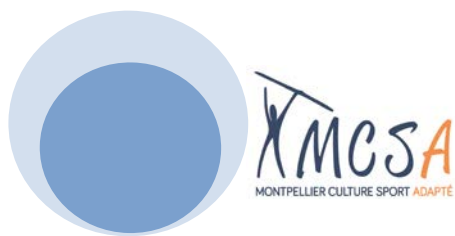
Si des soins infirmiers sont nécessaires, il vous faudra prévenir l'association au plus vite afin de pouvoir prévoir l'organisation et faire appel à un professionnel compétent.

Dans le cas où une intervention est nécessaire, le responsable du séjour fait appel aux services médicaux qui s'imposent. Il se charge de prévenir la « personne à prévenir en cas d'urgence » inscrite sur la fiche d'inscription et le coordinateur de l'association.

Montpellier Culture Sport Adapté - Séjours -

2 Rue Ernest Castan
34 090 MONTPELLIER
Tel / Fax : 04 67 79 23 40
Email : sejour@mcsa34.com

Mobile : 06 56 74 43 75
Site : www.mcsa34.com



REGLEMENTATION DES WEEK ENDS SPECIFIQUES

Repas

Les repas seront confectionnés par un professionnel du centre ou sous forme de plateau repas en prenant en compte les contraintes alimentaires (allergies, régimes)

Transport

Notre objectif est d'effectuer le transport vers les lieux de séjour dans de bonnes conditions, nous nous rendons directement sur les lieux de séjours en minibus. Un départ est prévu de Montpellier. Selon les lieux des séjours, nous proposons également des prises en charge dans différentes villes, pour cela il suffit de vous mettre en lien avec le responsable de séjour afin d'étudier ensemble la solution la plus adaptée.

Activités

Le planning des activités sera proposé en amont de chaque week-end il pourra néanmoins être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Argent de poche / Objet de valeur

Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur dont l'utilité n'est pas avérée ou de prendre de l'argent de poche. L'équipe d'encadrement et le MCSA ne peut être tenu pour responsable du vol ou de la perte d'argent et/ou objet de valeur qui ne lui aurait pas été confié au départ du séjour.

Linge

Le MCSA se dégage de toute responsabilité quant à l'éventuelle perte de linge ou vêtements, même si l'équipe restera soucieuse que chacun reparte avec son linge.

Bilan

A la fin de chaque week-end, l'équipe, le responsable de séjour et le coordinateur restent disponibles pour échanger avec la famille et/ou établissement des enfants par mail, rendez-vous ou téléphone afin de pouvoir répondre à toutes questions mais également pour faire un point sur l'évolution de l'enfant. En juin 2018 après le quatrième week-end chaque enfant recevra un CD « Souvenirs, Souvenirs... » où vous pourrez découvrir les photos et vidéos des week-ends.